

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier comprenant 15 maisons individuelles en R+1, de deux bâtiments collectifs de 12 et 13 logements en R+1+C et d'une liaison douce. Un parc de stationnement public de 50 places est également créé.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV WINDSOR MAROLLES 2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BONNET-MASSE Agnès, Présidente

RCS / SIRET

8 9 9 8 2 4 3 6 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 47° a) | Défrichement partiel de parcelles boisées (0,54 ha) en vue de la construction d'un ensemble immobilier et d'équipements publics (liaison douce, voirie et parc de stationnement). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU de la commune de Marolles-en-Hurepoix intitulé "la Ferme via le Clos du Mont Midi" dont les objectifs sont les suivants :

- Créer une liaison douce entre les équipements publics de la Ferme et les espaces scolaires, sportifs et de loisirs
- Valoriser le quartier de la "Ferme" en réalisant un parking public
- Réaliser une urbanisation maîtrisée des terrains avec 30 % de logements sociaux minimum

Afin de répondre à ces objectifs, le projet consiste en la construction d'un programme immobilier comprenant 40 logements composés comme suit : 15 maisons individuelles en R+1 et deux bâtiments collectifs en R+1+C comprenant respectivement 12 et 13 logements. Le projet totalise une surface de plancher de 2840 m² sur un terrain d'une superficie totale d'environ 11500 m². Une liaison douce permettant aux usagers de relier en toute sécurité les équipements publics de la ville aux espaces de sports et de loisirs ainsi qu'au restaurant scolaire sera réalisée.

Le projet ne comporte pas de sous-sol.

Une zone de stationnement public de 50 places, destinée aux usagers des équipements publics et culturels de "La Ferme".

Un hangar d'une emprise au sol de 50 m² sera démolie dans le cadre des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette de ce projet est actuellement propriété de la ville ainsi que de propriétaires privés.

Le projet de requalification du site présente un triple intérêt pour la ville. Le souhait de la commune est de créer un accès sécurisé aux équipements publics et culturels via une liaison douce destinée aux piétons et aux cyclistes, et plus particulièrement aux enfants rejoignant les différents équipements publics afin d'éviter d'emprunter les trottoirs peu sécurisés cheminant à proximité des voies passantes.

Par ailleurs, la création de places de stationnement publiques permet de faciliter l'accès à l'ensemble des équipements publics de "La Ferme" (Médiathèque, centre de loisirs, halte-garderie, MJC).

Enfin, un tiers des logements étant destiné à un bailleur social, cette construction immobilière permet d'accroître le parc locatif social au sein de la commune tout en maintenant une mixité sociale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après défrichage et réalisation du réseau d'assainissement, la chaussée d'accès sera réalisée. Les éventuels travaux de terrassement seront adaptés au terrain naturel existant afin de conserver les niveaux actuels.

Aucun sous-sol ne sera créé.

Les murs séparatifs en pierre seront conservés selon l'emplacement, avec conservation d'une bande plantée. Un plan de repérage est joint en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrée sur le terrain se fera via la route de Saint-Vrain et sera réalisée de manière à permettre un accès et une sortie sécurisés pour rejoindre la route.

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux solutions proposées dans notre dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'aux éventuelles prescriptions de l'autorité compétente. La totalité des eaux pluviales sera traitée par infiltration à la parcelle comme décrit dans le dossier de demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau joint à la présente demande.

Le rejet des eaux usées se fera dans les réseaux de la ville conformément aux prescriptions réglementaires définies dans le règlement d'assainissement.

Le traitement des déchets ménagers répondra aux exigences de Coeur d'Essonne Habitat qui assure la gestion des déchets sur la commune de Marolles-en-Hurepoix. Des points d'apport volontaires seront implantés dans l'emprise de l'opération.

Un inventaire faune et flore s'étalant sur une année a été lancée à partir du mois de juillet 2021. Les mesures permettant d'éviter, réduire ou de compenser les impacts de notre opération seront appliquées. Le premier rapport établi par le cabinet ALISEA suite aux relevés réalisés en automne 2021 a permis de mettre en évidence l'absence d'espèces remarquables sur cette période. Le rapport est joint à la présente demande. Cette étude se poursuit actuellement afin de réaliser un inventaire sur la totalité d'une année calendaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|-----------------------------------|--|
| Terrain d'assiette | 1,15 ha |
| Superficie défrichée | 0,54 ha |
| Surface de plancher créée | 2840 m ² |
| Gabarit des constructions | R+1 et R+1+C |
| Nombre d'emplacements de parkings | 50 places extérieures publiques 54 places extérieures privatives et visiteurs 15 garages |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

3 Route de Saint-Vrain
91630 Marolles-en-Hurepoix

Références cadastrales :

000 AD 80
000 C 1898
000 C 2014
000 C 1031

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 18' 15" E Lat. 48 ° 33' 36" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type 1 : Bois de Brateau, Bois des Gas et Prairies associées (FR 1100030025) ZNIEFF de type 2 : Vallée de Juine d'Etampes à Saint-Vrain (FR 1100001540) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les terres de terrassement seront réutilisées en grande partie sur le site pour la mise en forme du terrain. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le défrichement préalable à l'opération nécessite la prise en compte de l'éventuelle dégradation de la biodiversité. A cet effet, un inventaire faune et flore est réalisé afin de prévenir du risque et de mettre en place les mesures permettant d'éviter, réduire ou de compenser les conséquences qu'il pourrait en découler. Suite aux relevés réalisés sur les mois d'automne 2021, aucune espèce protégée n'a été observée sur le site. Les impacts sont jugés faibles à modérés sur la faune et la flore. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Dans le cadre de notre demande d'autorisation de défrichage (0,54 ha), nous avons pris note que des mesures compensatoires seront demandées par le service instructeur. Ces mesures seront appliquées. Nota : La demande d'autorisation de défrichage sera déposée après le retour de la demande d'examen au cas par cas car il s'agit d'une pièce à joindre à la demande pour les défrichage d'une surface supérieure à 0,5 ha. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le bruit en phase chantier sera réduit par l'application d'une charte de chantier propre. Au sein du programme, en phase d'exploitation, la vitesse des véhicules sera limitée à 10 km/h afin de limiter les émissions atmosphériques ainsi que la pollution sonore. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'éclairage extérieur sera programmé afin que la luminosité soit adaptée selon l'avancement dans la nuit.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux pluviales seront intégralement traitées par infiltration à la parcelle.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le rejet des eaux usées se fera dans les réseaux de la ville conformément aux prescriptions réglementaires définies dans le règlement d'assainissement.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'activité humaine générera des déchets ménagers. Le projet répondra aux exigences de Coeur d'Essonne Habitat qui assure la gestion des déchets sur la commune de Marolles-en-Hurepoix.</p> <p>Des points d'apports volontaires enterrés seront installés dans l'emprise du programme.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet s'intègre dans le cadre d'une OAP inscrite en 2013 dans le PLU de la commune et répond notamment à la création d'une liaison douce permettant la sécurisation des déplacements cyclistes et piétons et plus particulièrement pour les enfants, dans le cadre des activités scolaires et péri-scolaires. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| - Superposition de l'emprise projet sur la ZNIEFF - Etude faune et flore 4 saisons - Novembre 2021 Ref Alisea 3064 - Rapport intermédiaire - Dossier de demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau - Indice 0 - Novembre 2021 - Repérage des parcelles impactées par la demande d'autorisation de défrichement - Etude géotechnique - Mission G2-AVP - Ref 210896 GI Indice A - datée du 28/09/2021 - Extrait de l'OAP - "La Ferme via Le Clos du Mont-Midi" |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

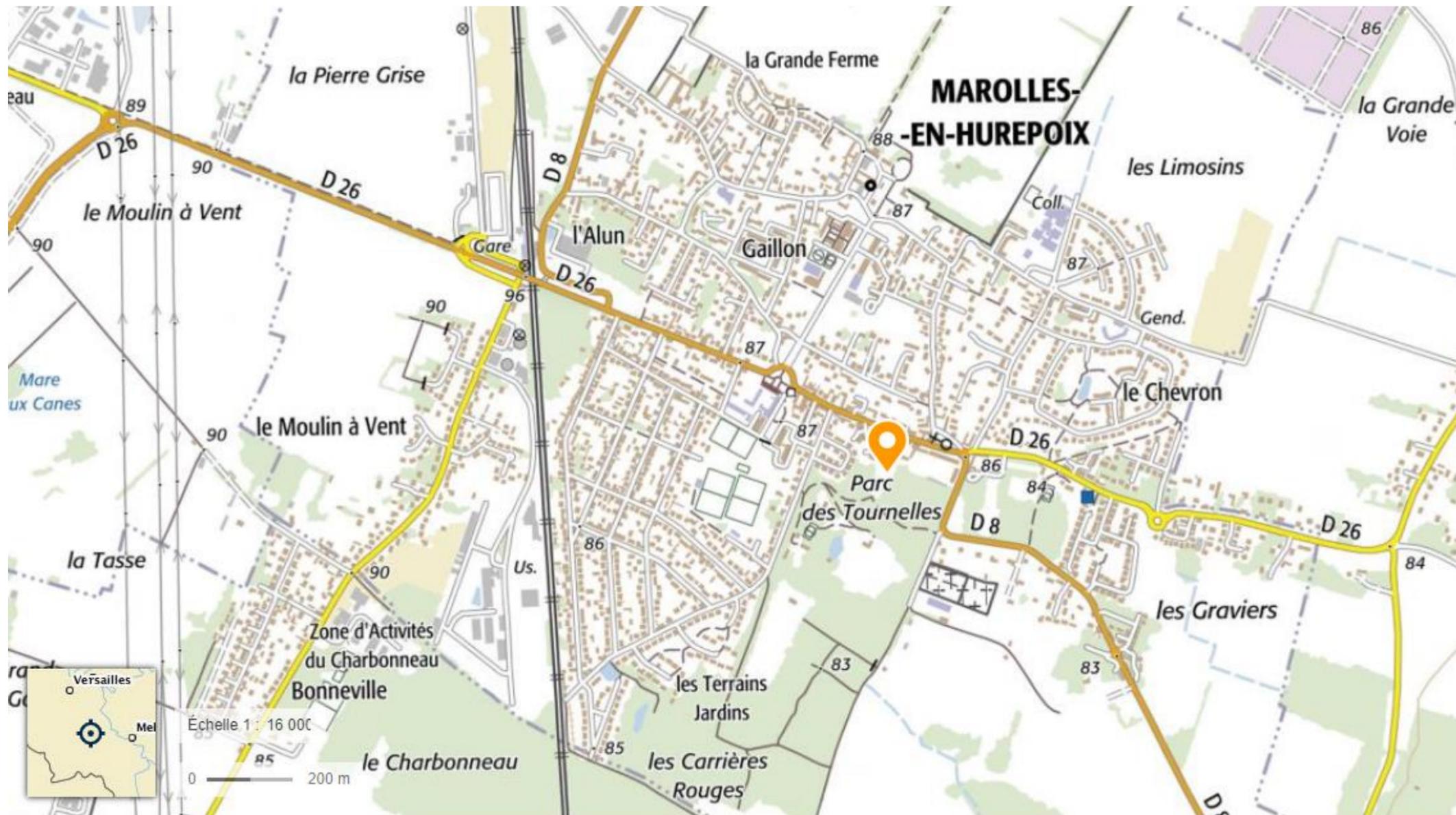


Fait à Vélizy-Villacoublay

le, 06/12/2021

Signature

SCCV WINDSOR MAROLLES 2
Chez WINDSOR PROMOTION
4, avenue Morane Saulnier
78140 VÉLIZY
R.C.S. Versailles : 899 824 361



< Données cartographiques : © IGN > +

SCCV WINDSOR MAROLLES 2 - ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION – Echelle : 1/16 000

SCCV WINDSOR MAROLLES 2 – ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES – juin 2021 (1/2)



Vue 1



Vue 2



Vue 3

SCCV WINDSOR MAROLLES 2 – ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES – juin 2021 (2/2)



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 8

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (91)

COMMUNE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX
Route de Saint-Vrain / Chemin de la Poste

Demande de permis de démolir et de construire valant division parcellaire
Construction de logements individuels et collectifs

| | | | |
|------------------|---|--|--|
| MAITRE D'OUVRAGE | MAITRE D'OUVRAGE SCCV Windsor Marolles 2 4, avenue Morane Saulnier 78 140 VELIZY Tel: 01 34 65 98 98 - Fax: 01 34 65 05 22 | | Windsor |
| | ARCHITECTE : François GOUSSOT, membre du GERU 111 rue de Reully 75 012 PARIS Tel: 01 45 88 15 15 | | |
| MAITRE D'OUVRAGE | BUREAU D'ETUDES V.R.D. : URBACITE 3 rue Molière 91390 Morsang-sur-Orge Tel: 01 69 71 85 58 | | GEOMETRE : Cabinet MARMAGNE 56 rue Saint-Laurent CS 20789 - 77400 LAGNY-SUR-MARNE Tel: 01 64 30 02 69 |
| | Windsor Ingénierie 4, avenue Morane Saulnier 78 140 VELIZY Tel: 01 34 65 98 98 - Fax: 01 34 65 05 22 | | |

PLAN DE MASSE DES ESPACES VERTS **PC**

| MODIFICATIONS | DATE | INDICE | N°: PC 2a |
|---------------|------|--------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

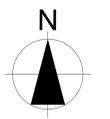
1:250
Date: novembre 2021



LEGENDE

- Espace vert privé
- Espace vert public
- Béton désactif
- Pavés perméables
- Chaussée en enrobé
- Bande de pavés béton
- Arbres à planter
- Arbres existants supprimés
- Arbres existants conservés

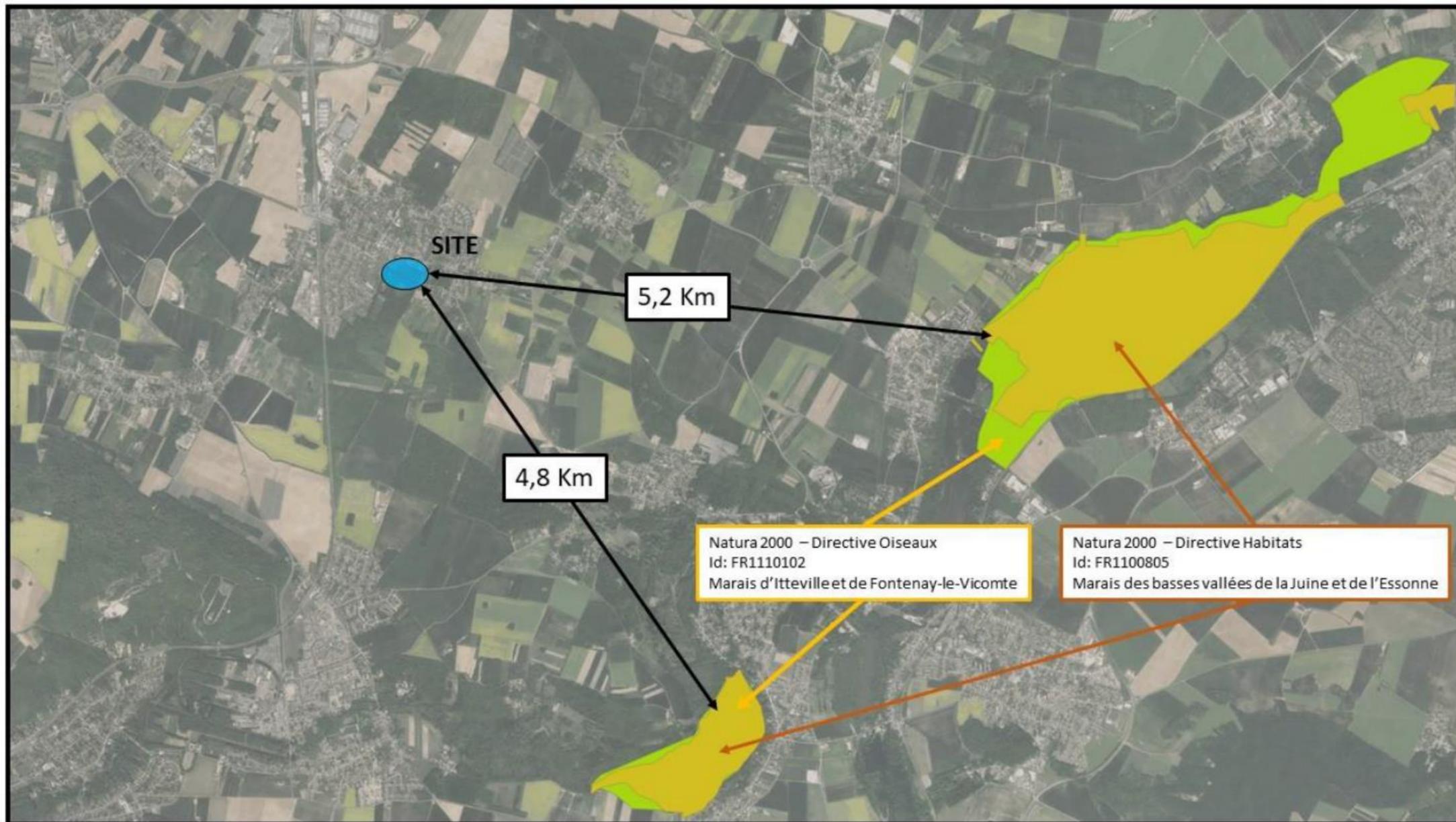
Hais
 Grillage maille rectangulaire H: 1m20
 Claustras bois H: 1m80
 Grillage rigide maille rectangulaire H: 1m50
 Grillage panneaux rigides type basson H: 1m80
 Mur et N: 50cm environ + grille, Ht totale: 1m80
 Place de stationnement destinée aux personnes à mobilité réduite 3m30x5m
 Niveau NGF terrain naturel
 E: 0,3m
 F: 0,0m
 Hauteur Epand et Filtage par rapport au RDC



b



SCCV WINDSOR MAROLLES 2 – ANNEXE 5 – ABORDS – Echelle : 1/5000



SCCV WINDSOR MAROLLES 2 – ANNEXE 6 – LOCALISATION DES SITES NATURA 2000